Image not found or type unknown

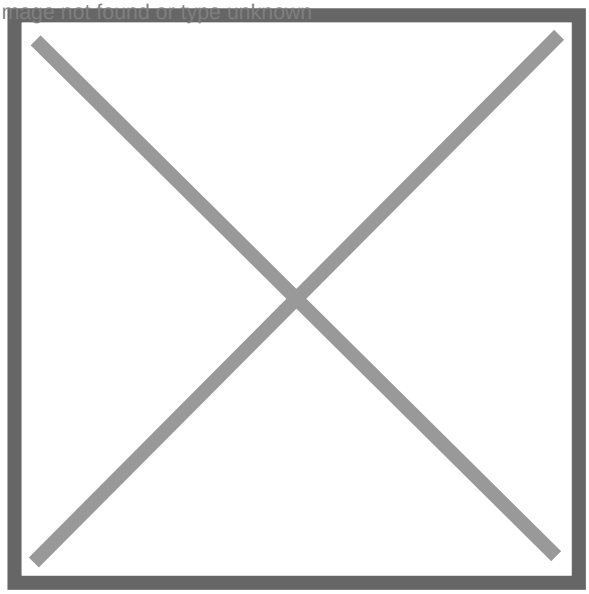

Expulsion de foyer chrs en période hivernale

Par **Powpoww**, le **08/02/2015** à **18:40**

Bonjour,voila je suis résident d'un foyer chrs et jeudi on ma dit de partir le jour méme.
Pour le motif de non respect envers un travailleur social sa c'est sa parole au travailleur social.

Par **aguesseau**, le **08/02/2015** à **19:23**

bjr,
un résident dans ce type de structure n'est pas un locataire donc l'interdiction d'expulsion ne concerne pas ce type de logement.
le résident a signé un contrat de séjour et doit donc en respecter les devoirs et obligations.
si le résident ne respecte pas ses obligations contractuelles il est mis fin au contrat de séjour.
mais après se pose le problème de l'hébergement de cette personne par grand froid.
la faute qui vous ait reproché doit être assez grave pour que la direction du foyer vous demande de partir rapidement.
cdt

Par **Powpoww**, le **08/02/2015** à **20:24**

Merci,grave non pas du tout
Par contre je dispose de combien de temps pour partir?

Le délai imparti et de combien?

Par **aguesseau**, le **08/02/2015** à **20:35**

c'est la direction du foyer qui doit répondre à votre question.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés